



Règlement du Championnat Interclubs Vétérans

Version 5

Saison

2017-2018



Table des matières

1	ORGANISATION GENERALE.....	4
1.1	Préambule	4
1.2	Rôle des présidents de Club.....	4
1.3	Rôle de la Commission Compétition Adultes (CCA)	4
1.4	Réclamations	4
1.5	Appel	5
2	INSCRIPTION	5
2.1	Conditions administratives	5
2.2	Droits d'inscription	5
2.3	Date limite d'inscription	5
3	ORGANISATION DU CHAMPIONNAT.....	5
3.1	Divisions et poules	5
3.2	Journées de championnat.....	6
3.3	Cadre des rencontres	6
3.3.1	Jours de rencontre.....	6
3.3.2	Horaires autorisés	6
3.3.3	Terrains.....	6
3.4	Volants.....	6
4	DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT	7
4.1	Calendrier	7
4.1.1	Diffusion	7
4.1.2	Report d'une rencontre	7
4.2	Attribution des points	7
4.3	Classement.....	8
4.4	Composition d'une rencontre	8
5	DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE	8
5.1	Généralités	8
5.2	Arbitrage	9
5.3	Feuille de rencontre	9
5.4	Feuille de matchs.....	9
5.5	Transmission des résultats	10
5.6	Décompte des points	10
6	COMPOSITION DES EQUIPES.....	11
6.1	Conditions de qualification des joueurs	11
6.1.1	Licence.....	11
6.1.2	Catégorie.....	11
6.1.3	Classement.....	11
6.1.4	Joueurs mutés.....	11
6.1.5	Joueurs étrangers	11
6.1.6	Remplaçants	12
6.1.7	Restrictions.....	12
6.2	Composition d'une équipe	13
6.2.1	Nombre de joueurs	13
6.2.2	Ordre des joueurs	13
6.2.3	Evaluation de la valeur d'un double	13
7	PROBLEMES RENCONTRES	14
7.1	Identité des joueurs d'une équipe	14



7.2	Retard	14
7.3	Changement d'horaire ou de lieu	14
7.4	Forfait d'équipe	14
7.4.1	Conduite à tenir	14
7.4.2	Nombre de forfaits d'équipe	14
7.5	Equipe incomplète	14
7.5.1	Règles de déroulement de la rencontre	14
7.5.2	Décompte des points	14
7.6	Blessure et abandon	14
7.6.1	Blessure d'un joueur	14
7.6.2	Remplacement.....	15
7.6.3	Score du match où le joueur se blesse.....	15
7.6.4	Score de la rencontre.....	15
7.7	Interruption de rencontre.....	15
7.7.1	Causes d'interruption autorisées.....	15
7.7.2	Autres causes d'interruption.....	16
8	SANCTIONS SPORTIVES	16
8.1	Pénalités.....	16
8.1.1	Une équipe perd par pénalité.....	16
8.1.2	Les 2 équipes perdent par pénalité	16
8.2	Mise hors compétition	16
8.2.1	Causes	16
8.2.2	Conséquence sur le classement du championnat	17
8.2.3	Conséquence pour l'équipe sanctionnée.....	17
8.3	Erreur de hiérarchie.....	17
9	SANCTIONS FINANCIERES	17
9.1	Tarifs.....	17



1 Organisation Générale

1.1 Préambule

Ce règlement s'applique au championnat interclubs Vétérans du Comité Départemental de l'Essonne.

En cas de point non précisé dans ce document, on fera alors référence :

- Au règlement des Interclubs régionaux de la LIFB
- Au règlement des Interclubs nationaux de la FFBaD
- Au règlement général des compétitions

En cas de circonstance exceptionnelle, la Commission Compétition Adultes (CCA), nommée par le Conseil d'administration du Comité Départemental prendra une décision.

La participation au championnat interclubs Vétérans implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

1.2 Rôle des présidents de Club

Le président du club qui engage une ou plusieurs équipes dans le championnat a la charge de communiquer aux capitaines d'équipes :

- Le présent règlement,
- Le calendrier de la poule dès qu'il a **aura** été diffusé par la CCA.

1.3 Rôle de la Commission Compétition Adultes (CCA)

La CCA est en charge de l'organisation des compétitions, à ce titre elle :

- Rédige et diffuse le règlement de la compétition
- Etablit et publie les calendriers sur le site du Comité Départemental
- Saisie ou Vérifie les résultats saisis par les capitaines
- Applique le règlement, statue sur les réclamations et Appels et prononce les sanctions. Elle est l'unique interlocuteur pour ces demandes, qui ne sont donc valides qu'à réception par la CCA
- Transfère les résultats à la fédération pour prise en compte

La CCA est également garante de l'esprit sportif positif, de la civilité et du comportement responsable et respectueux des clubs engagés dans le championnat et de leurs adhérents, envers leurs instances dirigeantes (y compris la CCA elle-même) et les autres clubs et leurs adhérents. La CCA pourra donc être directement saisie ou s'autosaisir pour tout manquement à ces règles de comportement, quel que soit sa forme et qu'il soit lié ou pas à une rencontre, et décider d'une sanction, après délibération et validation du Président du Comité. Cette sanction pourra consister en un rappel à l'ordre, une sanction individuelle, d'équipe ou de club (suspension, interdiction de montée, relégation) ou une sanction financière (cf. 9.1).

1.4 Réclamations

Toute réclamation notée pendant le déroulement de la rencontre doit être portée sur la feuille de matchs. Une réclamation non liée au déroulement même d'une rencontre, doit être notifiée dans les 8 jours après la rencontre à la CCA, qui pourrait s'en autosaisir pour éviter la procédure de confirmation par écrit.

Si ce n'est pas le cas, ou si la réclamation est portée sur la feuille de match, celle-ci doit être transmise au CCA dans les 8 jours après la rencontre, par une lettre détaillant le motif de la réclamation. La lettre sera accompagnée d'un chèque de caution de 30,00 € et signée du capitaine réclamant. En cas de rejet de la réclamation, la caution sera conservée. La caution sera remboursée si la réclamation est justifiée.



La CCA rendra un avis sur la réclamation.

Aucune réclamation sur une rencontre ne pourra être notifiée à la CCA, passé un délai de 8 jours après la fin de la rencontre.

1.5 Appel

Tout appel concernant les sanctions doit être adressé dans les 8 jours suivant la notification de la sanction au président du Comité Départemental.

L'appel sera signé par le président du club réclamant. Il sera accompagné d'un rapport circonstancié et d'un chèque de caution de 70,00 €. En cas de rejet de l'appel, la caution sera conservée. La caution sera remboursée si l'appel est justifié.

Le Comité Directeur du Comité Départemental se prononcera sur l'appel.

2 Inscription

2.1 Conditions administratives

Pour inscrire une équipe en championnat interclubs Vétérans, un club doit :

- Etre affilié :
 - A la FFBaD
 - A la LIFB
 - Au Comité Départemental 91
- Avoir réglé les droits d'affiliation à ces 3 entités
- Avoir réglé les éventuelles amendes de la saison précédente
- Avoir un minimum de 10 licenciés
- Faire parvenir au responsable de la CCA avant la date limite d'inscription :
 - Un bordereau d'engagement par équipe.
 - Un chèque correspondant aux frais d'inscription, à l'ordre du Comité Départemental 91

Un club qui n'aurait pas assez de joueurs(euses) pour inscrire sa propre équipe, peut se rapprocher d'un autre club dont l'effectif serait complémentaire, afin d'inscrire une équipe commune sous contrôle de la CCA. 2 clubs au maximum peuvent se rassembler pour constituer une même équipe.

Dans ce cas, 4 joueurs(euses) « renforts » seront admis au maximum dans la composition d'équipe du club principal, pour chaque rencontre jouée.

2.2 Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 60,00 € par équipe.

2.3 Date limite d'inscription

La date limite d'inscription sera diffusée aux Présidents des Clubs et sur le site du Comité Départemental en début de saison.

3 Organisation du championnat

3.1 Divisions et poules

Le Championnat est composé de 2 divisions (chaque division peut comporter 1 ou plusieurs poules de 8 équipes au maximum). Un même club peut inscrire une équipe dans chaque division, mais il ne pourra y avoir plus d'une équipe d'un même club par division.



Les équipes seront réparties en fonction du classement de la saison précédente, si plusieurs poules sont mises en place, sauf cas spécifique. La composition des divisions (et des poules si applicable) sera diffusée aux Présidents de Club en début de saison, et accessible sur le site du Comité Départemental et sur le site badnet.org

Le championnat est géré par la CCA, qui est le garant du respect du règlement et opère pour le bon déroulement du championnat. Le La CCA est le premier interlocuteur des capitaines d'équipe, et sera joignable par une adresse email spécifique cca@badmintonessonne.org (~~communiquée en début de saison sur le site web du Comité Départemental~~) pour toute question ou demande de support.

3.2 Journées de championnat

Le championnat se jouera sur 5 journées dans la saison, définies par la CCA (le nombre de rencontres par journées sera diffusé par la CCA en début de saison).

3.3 Cadre des rencontres

3.3.1 Jours de rencontre

- Samedi après-midi ou dimanche toute la journée.

3.3.2 Horaires autorisés

- Samedi de 14h00 à 20h00
- Dimanche de 8h00 à 18h00

3.3.3 Terrains

Le club qui reçoit doit avoir un minimum de 5 terrains.

3.4 Volants

Les volants sont à la charge des équipes, à répartir équitablement.

Les joueurs classés de niveau Départemental, Régional et National (D9, D8, D7, R6, R5, R4, N3, N2 et N1) jouent obligatoirement avec des volants plumes.

Le choix du volant est libre et d'un commun accord pour un match n'opposant que des joueurs Promotion. En cas de désaccord le JA (ou les capitaines qui ont fonction de) décidera(ont) et si le désaccord persiste, le volant plume devra être utilisé.

Seuls les volants homologués par la FFbAd pour la saison en cours et la saison antérieure (**soit les saisons 2016-2017 et 2017-2018**) sont acceptés pour les interclubs. La liste des volants autorisés sera publiée sur le site du Comité Départemental et sur le site de la FFbAD (<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>)



4 Déroulement du championnat

4.1 Calendrier

4.1.1 Diffusion

Le calendrier des rencontres est établi par la CCA.

Ce calendrier est publié sur le site du Comité Départemental en début de saison. Les capitaines sont informés par courrier électronique. Le calendrier devra être rigoureusement respecté.

4.1.2 Report d'une rencontre

Aucune rencontre ne pourra être reportée sans une demande écrite préalable auprès de la CCA (avec les deux capitaines en copie de la demande par email) et l'accord formel de celle-ci. En cas de report non justifié ou non demandé, même avec accord des équipes concernées, les 2 équipes auront rencontre perdue par pénalité. Les seuls motifs de report acceptés concernent :

- Les Intempéries.
- Epidémie. Si plus de 3 joueurs ayant joué pour cette équipe la journée précédente sont malades, le club pourra demander le report de la rencontre. Les certificats médicaux devront être transmis à la CCA dans les 8 jours suivant la date prévue pour la rencontre

La date de la nouvelle rencontre sera fixée par la CCA. Si aucune journée n'est trouvée, la rencontre sera annulée ou pourra être jouée en club, si possibilité.

4.2 Attribution des points

Le vainqueur d'une rencontre est l'équipe ayant marqué le plus de points à l'issue des matchs composant la rencontre, les points pour une rencontre sont :

- 4 points pour une victoire
- 2 points pour un match nul
- ~~1 point de bonus défensif sera attribué à l'équipe perdant une rencontre sur le score de 4-5~~
- 0 point pour une défaite
- -1 point pour défaite par pénalité
- -2 points pour une défaite par forfait

Dans le cas où tous les matchs d'une rencontre sont disputés, des points de bonus sont appliqués :

- +1 point de bonus offensif en cas de victoire 9-0
- +1 point de bonus défensif en cas de défaite 4-5

De principe, un point de bonus offensif est accordé quand tous les matchs ont été remportés sur le terrain où auraient pu l'être (eg forfait adverse, pénalité..). De la même façon, un point de bonus défensif est accordé quand une équipe a une défaite avec le nombre maximum de matchs remportés sur le terrain ou qui auraient pu l'être (eg forfait adverse, pénalité..).

Une équipe qui présente un forfait sur un ou plusieurs match n'est pas éligible aux bonus, contrairement à une équipe pénalisée à l'issue d'un match.



4.3 Classement

C'est le cumul des points obtenus par chacune des équipes qui détermine le classement à la fin du championnat.

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, l'ordre du classement sera déterminé en tenant compte en priorité de :

- Equipe ayant le moins de défaites par pénalité
- Equipe ayant le moins de défaites par forfait

Si l'égalité persiste entre 2 équipes, l'ordre du classement est déterminé par les résultats des rencontres les ayant opposées en tenant compte dans l'ordre de :

- Match-average : la différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus
- Set-average : la différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus
- Point-average : la différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus

Si l'égalité persiste entre plusieurs équipes, l'ordre du classement est déterminé en tenant compte dans l'ordre de :

- Match-average : La différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus sur l'ensemble des rencontres du championnat.
- Set-average : La différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus sur l'ensemble des rencontres du championnat.
- Point-average : La différence entre le nombre de points gagnés et le nombre de points perdus sur l'ensemble des rencontres du championnat.

4.4 Composition d'une rencontre

DIVISION 1 : Les rencontres se déroulent sur 9 matchs :

- 2 simples hommes
- 2 simples dames
- 2 doubles hommes
- 1 double dames
- 2 doubles mixtes

DIVISION 2 : Les rencontres se déroulent sur 9 matchs :

- 2 simples hommes
- 1 simple dames
- 2 doubles hommes
- 2 doubles dames
- 2 doubles mixtes

5 Déroulement d'une rencontre

5.1 Généralités

Un exemplaire de ce règlement devra être obligatoirement disponible sur le lieu de la rencontre. Il est téléchargeable sur le site web du Comité Départemental.

Le capitaine d'une équipe doit être présent physiquement à la remise des feuilles de rencontre. Il ne pourra en aucun cas être remplacé pendant la rencontre.

En cas d'absence du capitaine, un autre joueur de l'équipe sera désigné comme capitaine et ceci pour toute la rencontre. Le changement de capitaine devra être noté sur la feuille de déclaration d'équipe



En fonction du résultat de chaque rencontre, chaque équipe se voit attribuer un nombre de points.

L'équipe totalisant le plus grand nombre de points, lorsque tous les matchs ont été joués, remporte la rencontre.

5.2 Arbitrage

Les 2 capitaines d'équipes sont considérés comme les juges-arbitres de la rencontre.

Ils doivent veiller en particulier à la composition des équipes en début de rencontre, et au respect des règles en vigueur sur le coaching.

5.3 Feuille de rencontre

Chaque équipe doit remplir une feuille de rencontre avant le début du premier match.

Le capitaine est seul responsable de la rédaction de la feuille de rencontre de son équipe.

Tous les joueurs(euses) susceptibles de participer à la rencontre doivent être inscrits sur la feuille de rencontre, y compris les remplaçant(e)s. Tous les joueurs(euses) inscrits sur la feuille de rencontre doivent être physiquement présents dans la salle.

Si la rencontre est lancée et qu'un joueur d'une équipe est en retard supplémentaire, les matchs de la ou des séries où il est inscrit ne peuvent être lancés avant son arrivée si cette série entend un ordre lié au classement, sauf si le joueur impliqué a le classement le plus faible de son équipe dans sa série. Ainsi si un joueur ou une joueuse en retard supplémentaire autorisé est inscrit en Simple Homme, Simple Dame, Double Homme ou Double Mixte (Division 1) ou Simple Homme, Double Homme, Double Dame ou Double Mixte (Division 2), les autres matchs de ces séries ne peuvent être lancés dans la première demi-heure de la rencontre, jusqu'à l'arrivée du joueur ou de la joueuse. En effet, il faut s'assurer que l'ordre des matchs est respecté que le joueur arrive dans le délai imparti ou pas.

- En Division 2, si un joueur du Double Mixte 1 n'est pas présent au lancement de la rencontre, les Mixtes ne peuvent être lancés. Si après 30 min, le joueur est présent, ils sont joués normalement. Si le joueur n'arrive pas dans les délais, la paire prévue en Mixte 2 devra jouer le Mixte 1, et le Mixte 2 est perdu par forfait.
- En Division 1, si une joueuse prévue sur le Simple Dame 2 n'est pas présente au lancement de la rencontre, le Simple Dame 1 peut être lancé dès le début de la rencontre.

L'ordre des joueurs(euses) inscrits sur la feuille de rencontre devra être respecté sur la feuille de matchs. Par exemple, le premier joueur de simple inscrit sur la feuille de rencontre devra disputer le SH1. Les joueurs de simple seront soulignés.

Les nom, prénom, numéro de licence et classement de la saison en cours (cf 6.2.2) dans les 3 disciplines de chaque joueur(euse) devront figurer sur la feuille de rencontre.

Une équipe ne pourra pas prendre connaissance de la feuille de rencontre de l'équipe adverse avant d'avoir déposé sa propre feuille de rencontre. Il est obligatoire d'utiliser la feuille de rencontre disponible sur le site du Comité Départemental.

5.4 Feuille de matchs

Un joueur non déclaré sur la feuille de rencontre ne pourra en aucun cas figurer sur la feuille de matchs.

Les capitaines sont co-responsables de la rédaction des feuilles de matchs et du lancement des rencontres, supervisés le cas échéant par un membre de la CCA.

Les 2 capitaines signeront la feuille de matchs, à l'issue de la rencontre.



5.5 Transmission des résultats

Chaque capitaine conserve une copie de la feuille de matchs.

Le capitaine vainqueur, ou un membre de la CCA, saisit les résultats dans Badnet dans les 48h. En cas de contestation, le capitaine contestataire transmettra son exemplaire de feuille de matchs au responsable de la CCA.

5.6 Décompte des points

Chaque équipe marque :

Chaque équipe marque :

- 1 point par match gagné, y compris si le match est gagné par forfait
- 0 point par match perdu
- -1 point par simple perdu par forfait ou pénalité
- -1 point par double perdu par forfait ou pénalité



6 Composition des équipes

6.1 Conditions de qualification des joueurs

6.1.1 Licence

Tout joueur doit être licencié dans un club **essonnien** inscrit au championnat (licence validée au plus tard la veille du jour de la rencontre).

On entend par licencié, la consultation possible dans l'extranet POONA du N° de licence pour la saison en cours.

Les licenciés « non joueur » ne sont pas autorisés.

6.1.2 Catégorie

La compétition est autorisée aux joueurs(euses) des catégories Vétérans V1 (35 ans et +) à V8 (70 ans et + ans).

6.1.3 Classement

Selon la Division, les limites de classement des joueurs(euses) participant, sont les suivantes :

- DIVISION 1 :

ouverte aux classements :

- R6 maxi pour les V1, dans la ou les disciplines auxquelles ils(elles) prennent part ~~sauf pour les V1 dont le classement ne pourra excéder R6.~~
- R5 maxi pour les V2 dans la ou les disciplines auxquelles ils(elles) prennent part
- Pas de limite de classement à partir de V3 dans la ou les disciplines auxquelles ils(elles) prennent part

ex. un joueur V2 classé R4/R4/R5 ne pourra participer au championnat qu'en mixte

- DIVISION 2 :

ouverte aux classements D7 maxi, dans la ou les disciplines auxquelles ils(elles) prennent part ; sauf pour les V1 dont le classement ne pourra excéder D8.

ex. une joueuse V1 classée D8/D7/D7 ne pourra participer au championnat qu'en simple

6.1.4 Joueurs mutés

Aucune limitation du nombre de joueurs(euses) mutés(es) par rencontre, n'est imposée.

6.1.5 Joueurs étrangers

Classification des licenciés étrangers

Le règlement prend en compte les recommandations du conciliateur du CNOSF quant au statut des étrangers ressortissants de l'Union Européenne.

Les licenciés de nationalité non française sont classés en trois catégories.

Catégorie 1

Cette catégorie d'étrangers comprend les ressortissants des :

- états membres de l'Union ;
- états de l'Espace Économique Européen ;
- états assimilés aux deux sous-catégories précédentes.

Catégorie 2

Cette catégorie d'étrangers comprend les ressortissants des états de pays ayant signé des accords d'association, de coopération ou de partenariat avec l'Union Européenne.



Catégorie 3

Sont classés dans cette catégorie tous les autres étrangers.

La liste actuelle des états par catégorie est fournie en annexe 9 du règlement de l'interclubs national.

Les licenciés des catégories 1 et 2 ne peuvent être considérés comme étrangers par un règlement administratif quelconque.

Les licenciés de la catégorie 3 sont considérés comme étrangers.

Pour être admis à participer à un championnat interclubs en France, les licenciés de nationalité non française doivent fournir les documents suivants :

- Catégorie 1 : carte d'identité ou passeport en cours de validité le jour de chaque rencontre où le joueur est aligné.
- Catégorie 2 : carte d'identité ou passeport en cours de validité le jour de chaque rencontre où le joueur est aligné, plus un titre de séjour ou tout autre document délivré par l'administration française ou celle d'un des états de catégorie 1, autorisant le demandeur à séjourner sur le territoire français ou celui d'un des pays de catégorie 1 et en cours de validité le jour de chaque rencontre où le joueur est aligné.
- Catégorie 3 : carte d'identité ou passeport en cours de validité le jour de chaque rencontre où le joueur est aligné, plus un titre de séjour ou tout autre document délivré par l'administration française ou celle d'un des états de catégorie 1, autorisant le demandeur à séjourner sur le territoire français ou celui d'un des pays de catégorie 1 et en cours de validité le jour de chaque rencontre où le joueur est aligné.

Les cartes d'identité, passeports et titres de séjour doivent être écrits en caractères latins, quelle que soit la langue utilisée, ou bien traduits en français, la traduction devant alors être certifiée conforme par un traducteur assermenté. Les titres de séjour doivent être reçus par la Fédération au plus tard l'avant-veille de la journée lors de laquelle le joueur est aligné.

Indépendamment des clauses permettant de s'assurer de l'identité des joueurs (cf. annexes déroulement d'une rencontre), à défaut des documents mentionnés ou de respect des délais :

- les licenciés de catégorie 2 sont considérés comme étrangers (de catégorie 3) ;
- les licenciés de catégorie 3 ne peuvent participer au championnat.

Un seul étranger non assimilé est autorisé par rencontre.

En cas d'infraction, tous les matchs joués par un joueur étranger seront perdus par **forfait pénalité**.

Le nombre de joueurs étrangers assimilés est libre. On entend par joueur assimilé, un joueur étranger ayant obtenu une assimilation de la FFbAD conformément au règlement en vigueur.

6.1.6 Remplaçants

Un remplaçant est un joueur inscrit sur la feuille de rencontre mais qui ne participe qu'à un seul match ou ne participe à aucun match de la rencontre.

Un joueur remplaçant ne pourra participer à un match de la rencontre que si un joueur de l'équipe se blesse.

Il ne pourra participer qu'à un match qui n'a pas encore commencé au moment où la blessure est constatée.

Le remplaçant ne pourra en aucun cas, avoir un classement supérieur au joueur remplacé.

6.1.7 Restrictions

Un club peut inscrire une équipe dans chaque division du Championnat Interclubs Vétérans. Dans la limite de son classement (cf 6.1.3), un joueur peut participer aux rencontres de chaque équipe, mais pas sur la même journée. Ainsi, un joueur peut

participer à une ou plusieurs rencontres de son équipe de Division 1 lors de la première journée, et, si son classement le permet, participer à une ou plusieurs rencontres de l'autre équipe évoluant en Division 2, lors de la deuxième journée. Il ne pourra cependant pas, lors d'une même journée, disputer des matchs pour les deux équipes, quelles que soient leurs rencontres.

6.2 Composition d'une équipe

6.2.1 Nombre de joueurs

Le nombre maximal de joueurs(euses) dans une équipe n'est pas limité.

Un(e) joueur(euse) ne pourra pas disputer plus de 2 matchs lors d'une rencontre.

Si tel était le cas, tous les matchs disputés par le joueur fautif seraient déclarés perdus par **forfait pénalité**.

Un joueur ne pourra pas disputer 2 matchs dans une même discipline lors d'une même rencontre.

ex : Pas le droit pour un même joueur de faire 2 SH ou 2 DH.

6.2.2 Ordre des joueurs

Les joueurs doivent être placés dans l'ordre du classement. A classement égal, l'ordre est libre.

Le classement pris en compte pour toute la saison est celui effectif avant le premier match de la saison. La date exacte sera diffusée aux Présidents de Club et sur le site du Comité Départemental en début de saison.

Le joueur ou la paire placé(ée) en mauvaise position aura match perdu par **forfait pénalité**, et la **pénalité sanction** concernant les **forfaits** pénalités sera appliquée, à savoir

- 1 point pour l'équipe qui n'a pas commis de faute
- - 1 point pour l'équipe fautive si le match concerné est un simple
- - 1 point pour l'équipe fautive si le match concerné est un double

En tout état de cause le score d'une rencontre ne peut être négatif, et serait ramené à 0 le cas échéant.

Le résultat réel des matchs sera pris en compte pour le CPPH.

Voir le chapitre Sanctions sportives

6.2.3 Evaluation de la valeur d'un double

Pour évaluer la valeur d'un double, chaque joueur se verra attribuer un nombre de points en fonction de son classement dans la discipline.

La valeur du double sera égale à la somme des points attribués à chaque joueur, divisée par 2.

Le nombre de points attribués est défini dans le tableau suivant :

Classement	NC	P12	P11	P10	D9	D8	D7	R6	R5	R4	N3	N2	N1
Valeur	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

Par exemple :

un double D8-D8 sera évalué à $(5 + 5) / 2 = 5$ points et

une paire D7-P10 sera évaluée à $(6 + 3) / 2 = 4,5$ points



7 Problèmes rencontrés

7.1 ~~Identité des joueurs d'une équipe~~

~~Le capitaine de l'équipe adverse a le droit de demander de justifier son identité à tout joueur d'une équipe.~~

7.2 Retard

Aucun retard ne peut être accordé, ceci afin de permettre au club organisateur de finir la journée correctement.

7.3 Changement d'horaire ou de lieu

Voir article 4.1 "Calendrier"

7.4 Forfait d'équipe

7.4.1 Conduite à tenir

En cas de forfait d'une équipe, l'équipe présente doit :

- Remplir une feuille de rencontre
- Transmettre la feuille de rencontre à la CCA

7.4.2 Nombre de forfaits d'équipe

Si une équipe perd 3 rencontres par forfait d'équipe, elle sera mise "hors compétition" (cf. chapitre Sanctions)

7.5 Equipe incomplète

7.5.1 Règles de déroulement de la rencontre

Une équipe incomplète est autorisée à déclarer forfait le ou les matchs qu'elle ne peut disputer.

La rencontre ne pourra toutefois se dérouler que si l'équipe incomplète est en mesure de faire au moins match nul pour la rencontre.

Les matchs non joués se font sur le match hiérarchiquement inférieur.

7.5.2 Décompte des points

- L'équipe complète marque 1 point par match gagné par forfait
- L'équipe incomplète marque -1 point par match perdu par forfait (simple ou double).

7.6 Blessure et abandon

7.6.1 Blessure d'un joueur

Si un joueur se blesse et abandonne son match, on considère qu'il abandonne la rencontre et il ne pourra jouer son second match si cela était prévu (sauf accord exceptionnel des 2 capitaines).



7.6.2 Remplacement

Si le joueur blessé ne peut disputer son second match, son équipe a la possibilité de faire appel à un remplaçant si celui-ci est déclaré sur la feuille de rencontre, sous réserve du respect du règlement.

7.6.3 Score du match où le joueur se blesse

Le score du match au moment de la blessure doit être porté sur la feuille de matchs. La mention "Ab" indiquera l'abandon du joueur sur la feuille de matchs.

L'abandon sera pris en compte pour le CPPH.

Pour le championnat, les points marqués seront les suivants :

- Si la blessure survient pendant le premier set :
 - L'équipe du joueur blessé perd le match par 2 sets à zéro
 - Le score du premier set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe
 - Le score du second set sera 21-0 contre l'équipe du joueur blessé.
- Si la blessure survient pendant le second set :
 - L'équipe du joueur blessé a perdu le premier set, elle perd le match par 2 sets à zéro
 - L'équipe du joueur blessé a gagné le premier set, elle perd le match par 2 sets à 1
 - Le score du premier set sera le nombre de points obtenu sur le terrain
 - Le score du second set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe.
 - Le score du troisième set (si l'équipe du joueur blessé a remporté le premier set) sera de 21 à 0.
- Si la blessure survient pendant le troisième set :
 - L'équipe du joueur blessé perd le match par 2 sets à 1
 - Le score des 2 premiers sets sera celui obtenu sur le terrain
 - Le score du troisième set sera le nombre de points marqués par le joueur blessé et 21 (ou le score du joueur blessé plus 2 points si besoin) pour l'autre équipe.

7.6.4 Score de la rencontre

L'équipe du joueur blessé perd le match où le joueur se blesse par 1 à 0.

Dans le cas où le joueur blessé devait jouer un autre match :

- Si le joueur blessé a pu être remplacé ou si les 2 capitaines l'ont autorisé à le disputer, le second match se déroule normalement, et le résultat acquis sur le terrain est pris en compte pour le décompte de points de la rencontre.
- Si le joueur blessé n'a pu être remplacé **l'équipe du joueur blessé perd le match par 1 à 0.**
 - ~~L'équipe du joueur blessé marque 1 point, que le match soit un simple ou un double.~~
 - ~~L'autre équipe marque 1 point.~~

7.7 Interruption de rencontre

7.7.1 Causes d'interruption autorisées

Si une rencontre est interrompue pour l'une des raisons suivantes :

- Dépassement exceptionnel du créneau horaire alloué au club qui reçoit
- Coupure électrique



- Toute cause mettant en péril la sécurité des personnes (inondation, incendie,...)

Le(s) match(s) non terminé(s) ou non joué(s) sera(ont) reporté(s) et rejoué(s) à une date ultérieure sauf si les 2 capitaines sont d'accord pour entériner le résultat de la rencontre. Dans ce cas, seuls les matchs entièrement joués seront pris en compte pour le calcul du classement du championnat.

Dans le cas où les matchs seraient rejoués, la CCA les planifiera sur une autre journée du Championnat.

La composition des équipes devra être la même que celle qui était programmée le jour initialement prévu.

7.7.2 Autres causes d'interruption

Les cas des rencontres interrompues pour un autre motif que ceux indiqués au paragraphe précédent seront examinés par la CCA.

En fonction des causes de l'interruption, la CCA pourra décider de :

- Faire rejouer les matchs non disputés. La composition des équipes devra être la même que celle qui était programmée le jour initialement prévu
- Donner les matchs non disputés perdus par forfait à l'une ou l'autre des équipes. Dans ce cas le résultat de la rencontre prendra en compte tous les matchs qu'ils aient été disputés ou non
- Donner la rencontre perdue par pénalité pour l'une ou l'autre des équipes.
- Mettre l'une ou l'autre des équipes hors championnat (cf. chapitres Sanctions).

8 Sanctions sportives

8.1 Pénalités

8.1.1 Une équipe perd par pénalité

Une équipe perdant une rencontre par pénalité perd :

- par 0 match à 9
- et 0 set à 18 (2 sets par match)
- et 0 point à 378 (21 points par set)

Elle marque -1 point au classement du championnat.

8.1.2 Les 2 équipes perdent par pénalité

Les 2 équipes marquent -1 point au classement du championnat.

Le résultat ~~du match~~ de la rencontre est :

- 0 match à 0
- 0 set à 0
- 0 point à 0

Cet article s'applique en particulier si la rencontre n'a pas été jouée.

8.2 Mise hors compétition

8.2.1 Causes

Une équipe peut être mise hors compétition par la CCA :

- soit en raison d'un comportement antisportif
- soit parce qu'elle a perdu 3 rencontres par forfait d'équipe



8.2.2 Conséquence sur le classement du championnat

Si une équipe est mise "hors compétition", tous les résultats de cette équipe sont annulés.

8.2.3 Conséquence pour l'équipe sanctionnée

L'équipe mise "hors compétition" sera passible d'une amende (cf. chapitre Sanctions financières).

8.3 Erreur de hiérarchie

Sont considérés comme forfait les joueurs directement concernés par l'erreur de hiérarchie, ainsi que ceux ayant joué un match inférieur.

9 Sanctions financières

9.1 Tarifs

Certaines fautes ou omissions peuvent être sanctionnées par une amende. Les amendes sont prononcées par la CCA. Elles sont payables par chèque à l'ordre du Comité Départemental 91.

En cas de mise "hors compétition" d'une équipe à cause de la règle des 3 forfaits, les amendes précédentes restent dues. L'amende concernant le 3^{ème} forfait n'est pas due.

Motif	Tarif
Pour une équipe : Absence ou retard de saisie des résultats sur le site Badnet dans les délais	1 ^{ère} infraction : 10,00 € 2 ^{ème} infraction : 20,00 € 3 ^{ème} infraction : 30,00 €
Forfait d'équipe	20,00 €
Comportement non respectueux	100,00 €
Mise « hors compétition » d'une équipe	100,00 €
Forfait Général	100,00 €
Utilisation d'un volant non homologué	50,00 €

Les amendes sont publiées sur le site web du Comité Départemental.

Le capitaine, le président du club et le Conseil d'administration du Comité Départemental sont informés par mail.